

Les cent vingt-cinq établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication forment des professionnels de haut niveau, hommes et femmes de l'art, spécialistes dans l'un des métiers de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Chaque année des architectes, plasticiens, designers, photographes, graphistes, réalisateurs, comédiens, danseurs, musiciens, restaurateurs, conservateurs... issus de ces formations s'engagent dans la vie professionnelle avec des acquis associant savoirs pratiques et théoriques.

Écoles professionnelles parfois très anciennes, telles ces écoles d'art issues des Académies ou des Manufactures royales, elles ont aujourd'hui conquis leurs galons d'établissements d'enseignement supérieur. La mise en place progressive du LMD, qui les inscrit dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, est l'occasion de revisiter, dans chaque secteur selon sa spécificité, la place de la recherche dans les cursus, en particulier aux niveaux master et doctorat.

Si le caractère d'enseignements hautement spécialisés est largement connu et reconnu aux écoles Culture, qui affichent d'ailleurs un taux élevé d'insertion professionnelle pour chacune de leurs promotions, leurs activités de recherche sont appelées à se renforcer et à gagner en visibilité.

Le ministère de la Culture et de la Communication peut s'appuyer sur une longue tradition de recherche, attestée par les laboratoires d'excellence qu'il a créés dans ses domaines de compétence et par les multiples partenariats qu'il a noués avec les organismes de recherche nationaux. Dans ce contexte, de nombreux établissements d'enseignement supérieur Culture, notamment les écoles d'architecture, ont constitué des équipes de recherche reconnues et tous fondent leur approche de la création et du patrimoine sur une démarche qui procède de la recherche, dont ils formalisent progressivement la didactique et la méthodologie.

Les enseignements artistiques ont dû quant à eux identifier et légitimer un positionnement singulier. Les enseignements et la recherche en art déploient en effet une démarche poïétique – au sens où elle accompagne et examine la relation entre l'élève et l'œuvre pendant l'élaboration de celle-ci – qui les distingue des enseignements et de la recherche sur l'art, bien que cela n'exclue pas une prise de distance critique et verbalisée à l'égard du processus de création.

Les principes et les méthodes mis en œuvre par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) pour expertiser les formations de l'enseignement supérieur Culture ont fortement contribué à la reconnaissance de cette spécificité. Tandis qu'au sein même du ministère, une réflexion collective, animée par le Collège international de philosophie, a permis de problématiser la question du lien entre recherche et création.

Ce dossier de *Culture et recherche*, conçu avec l'ensemble des services concernés du ministère, réunit des articles qui déclinent secteur par secteur ce qui, déployant un parcours de recherche au sein des établissements relevant du ministère de la Culture et de la Communication, fonde pleinement leur appartenance à l'enseignement supérieur et à la recherche.

GUILLAUME BOUDY

Secrétaire général
Ministère de la Culture
et de la Communication